

# CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 4 Juin 2015

Convocation du 28/05/2015

20h30. Nombre d'élus en exercice : 11 - Présents 8 – Votants 8

**Présents** : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, MOESSNER Joël, LEDOUX Maxence, LOUP Gilles, GARDEIL Stéphane.

Absent excusé : MAUREL Francis, FERREIRA Sabine

Absent : GATIMEL Arnaud

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : BOUSQUET Daniel

M. GARDEIL Stéphane demande la parole et explique à l'assemblée sa décision de démissionner de sa fonction de conseiller municipal, pour des raisons personnelles.

M. GARDEIL Stéphane quitte la séance.

Début de séance 20 h 50 : Présents 7

Votants 7

## **I – COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL & SOREZOIS**

### **Projet classement site Canal du Midi :**

Monsieur le maire présente le projet de délibération de la Communauté de Communes concernant l'enquête publique liée au projet de classement au titre des sites des abords du Canal du Midi, de son système alimentaire, du canal de Jonction et du canal de la Robine.

Monsieur le Maire précise que ce projet de classement impacte directement les 6 communes de notre intercommunalité : ARFONS, SOREZE, REVEL, SAINT-FELIX LAURAGAIS, LES BURNELS et VAUDREUILLE, ainsi que la COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SOREZOIS, il concerne en fait plus largement l'avenir de notre territoire et de notre bassin de vie.

Vu les points négatifs répertoriés dans le projet de délibération de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal, considérant tous ces éléments et l'impact pour notre territoire, APPROUVE la décision de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois qui a émit un avis défavorable au projet de classement. (*Délibération n° 16/2015*)

### **Autorisation signature au Maire service commun d'urbanisme :**

Monsieur le maire présente la délibération du conseil communautaire exécutoire en date du 19 mai 2015 concernant la création d'un « service commun – Urbanisme et autorisations de travaux ».

Monsieur le maire soumet ce projet pour autorisation de sa signature de la convention et mise en place d'un service commun, et sa Fiche d'impact (signature tripartite : Communauté de Communes, Ville de Revel et Mairie de Saint-Amancet) ; et de la convention relative à l'instruction des autorisations en matière d'urbanisme et autorisations de travaux.

Vote : Avis favorable à l'unanimité des présents : 7 (*Délibération n° 17/2015*)

## **II – URBANISME : Adhésion à la Communauté de Communes**

A l'unanimité les élus décident d'adhérer à la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois pour la gestion de l'instruction des dossiers d'urbanisme, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. (*Délibération n° 18/2015*)

## **III – DECISION MODIFICATIVE : Dégrèvement taxe d'urbanisme**

A la suite de modifications de permis de construire de la société SECAM, sur l'exercice 2011, qui a entraîné un dégrèvement partiel de la taxe d'urbanisme, la commune de St-Amancet reste redevable, à la Trésorerie de Dourgne, de la somme de 1 975 €.

Il y a lieu de prendre une décision modificative afin de restituer cette recette, au compte 10223 et de procéder à un virement de crédits adéquat de la façon suivante :

Dépenses d'Investissement au 10223	+ 1975.00 €
Opération n° 172 Restauration du presbytère 1313 (délibération n° 19/2015)	- 1975.00 €

## **IV - ONF - Réfection piste des crêtes**

Les élus, à l'unanimité décident de désigner la mairie de Saint-Amancet pour être « porteur » du projet de réfection de la piste des crêtes.

Le dossier de demande de subvention à la desserte forestière, au titre du programme de développement rural de Midi Pyrénées 2014/2020, sera constitué en partenariat avec M. Viguier de l'Office National des Forêts.

Monsieur le maire précise que la mairie de Sorèze a émis un avis favorable de principe pour la prise en charge de la partie qui lui incombe.

M. Bousquet informe l'assemblée que le débardage du bois du Cayrol est terminé. Chantier de l'entreprise PIMENTA : élargissements en pierre, caissons d'évacuation des eaux et fossés d'écoulement.

M. le Maire précise que l'arrêté municipal de circulation, limitant les autorisations d'accès aux véhicules de plus de 3.5tonnes, a été repris, regroupant plusieurs secteurs de la commune et abrogeant les précédents arrêtés.

Le chemin communal menant à la Métairie Haute a été réaménagé par l'ONF sur la partie lui appartenant.

## **V – TRAVAUX : Terrassement jardin petit presbytère**

Aménagement et remise en état du terrain enclavé à l'arrière du petit presbytère.

Un devis ressort un coût de 4 079 € pour le décapage du terrain à la mini pelle, avec dessouchage et évacuation de déchets. Décision de rechercher une autre solution.

Terrassement : voir éventuellement les produits à utiliser pour éliminer les repousses de bambous.

Voir aussi la location d'une mini pelle pour décaissement par un habitant de la commune bénévole.

## **VI – TRAVAUX : Venelles Place de l’Egalité et Passage Secret**

Passage Secret : deux devis de l’entreprise SPADOTTO

- devis avec pavés autobloquants = 6 448 € HT
- Devis avec graviers = 2 040 € HT

A l’unanimité les élus décident de choisir le second devis : 2 040 € HT

Venelle Place de l’Eglise :

- devis de l’entreprise SPADOTTO avec pavés autobloquants et démolition du petit bâtiment existant = 6 428 € HT

A l’unanimité les élus décident d’étudier une autre option.

Proposition pour l’euro symbolique de céder la venelle à M. et Mme ABRIAL : 6 Pour, 1 contre.

## **VII – SDET : Extension puissance coffret électrique**

Décision est prise pour une extension de puissance électrique au village par la mise en place d’un transformateur fixe au cimetière.

**Vote : 7 Pour.**

## **VIII - Personnel communal : régime indemnitaire**

Renouvellement du régime indemnitaire du personnel communal.

Avis favorable à l’unanimité. (*délibération n° 20/2015*)

M. le Maire est chargé de prendre les arrêtés individuels d’attribution de ce régime indemnitaire.

Un débat est engagé sur le travail et la motivation de l’employé communal. M. le Maire et les adjoints sont chargés de prévoir un entretien avec le personnel communal.

## **Questions diverses :**

- Devis de la société LANGUEDOCIENNE D’AMENAGEMENTS ;

A l’occasion de travaux qui vont se réaliser route de la carrière (du lieudit Le Moulin à la SECAM), pour l’enfouissement d’une ligne moyenne tension aérienne, acceptation du devis de la société ci-dessus pour la fourniture et pose d’une conduite AEP d’eau potable. Coût : 14 796.40 €.

Suite à une consultation auprès du Syndicat des Eaux de la Montagne Noire, avis favorable à l’unanimité. Une décision modificative sera prise et entérinée au prochain conseil. (*délibération n° 22/2015*)

- Carte communale : Recherche d'un bureau d'Etudes, pour un PLU. une proposition de phasage est soumise au conseil municipal :

Phase 1 = 20 000 m<sup>2</sup>

Phase 2 = 16 000m<sup>2</sup>

Phase 3 = 7 000m<sup>2</sup>

La superficie définie acceptée par le conseil municipal sera à défendre auprès du CSOT.

- Personnel communal : M. Segonne n'ayant pas la capacité certiphyto, il lui sera proposé une formation pour l'acquérir.
- EDF : Les élagages des lignes EDF sont effectués sur la commune.
- Communauté de Communes : Centre de loisirs : Un questionnaire concernant un projet de transport organisé par la Communauté de Communes sera proposé aux familles.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 45.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud	LOUP Gilles
GARDEIL Stéphane	FERREIRA Sabine
LEDOUX Maxence	MAUREL Francis
MOESSNER Joël	